

# Evaluation des technologies de la santé (ETS) au service des patients

19 mai 2022

## En bref

Dans un monde de la santé où le patient est au centre des préoccupations, celui-ci doit pouvoir bénéficier de prestations de haute qualité au prix le plus avantageux. Dès lors que qualité des soins et maîtrise des coûts sont à l'ordre du jour, l'offre de prestations adéquates, efficaces et économiques est essentielle.

Les évaluations des technologies de la santé (ETS) permettent de vérifier que les prestations répondent bien à ces critères, grâce au programme initié depuis 2014 par l'OFSP.

Encouragées par les assureurs-maladie, les ETS permettent de retirer les prestations inutiles du catalogue des prestations de l'assurance-maladie sociale ou de restreindre leur remboursement obligatoire. Elles sont donc vectrices d'économies et d'amélioration de la qualité des prestations. Il est toutefois important que les étapes d'évaluation et de décision soient plus efficaces, plus transparentes, plus rapides, plus complètes et plus contraignantes.



Votre personne de contact au Groupe Mutuel  
**Miriam Gurtner**  
T. 058 758 81 58  
[migurtner@groupe-mutuel.ch](mailto:migurtner@groupe-mutuel.ch)



## 1. Qualité et maîtrise des coûts

Qualité des soins et maîtrise des coûts sont les thèmes majeurs qui occupent le monde de la santé depuis plusieurs années. Il convient d'offrir aux assurés et aux patients des prestations :

- Efficaces<sup>1</sup> : c'est-à-dire objectivement à même de contribuer à la réalisation de l'objectif diagnostique, thérapeutique ou préventif visés par les soins.
- Appropriées : c'est-à-dire pertinentes par rapport aux autres prestations possibles et appropriés dans le parcours de soins du patient.
- Economiques : c'est-à-dire qui présentent un meilleur profil coût/bénéfice que les autres prestations possibles ou que leurs surcoûts correspondent à une amélioration du bénéfice thérapeutique. Les conséquences financières d'une prestation réputée économique doivent être supportables pour l'assurance obligatoire des soins.

Concrètement les principes de l'art. 32 LAMal (vérification des critères EAE : Efficacité, Adéquation et Economicité) visent à assurer la fourniture de soins de santé de qualité aux patients et la soutenabilité financière du système de santé.

Mais comment, à l'inverse, identifier, évaluer et ensuite décider de dérembourser les prestations qui ont cessé de remplir les critères de prise en charge LAMal ?

<sup>1</sup> La définition des critères EAE fournie ici est basée sur le document suivant : DFI/OFSP : Opérationnalisation des critères Efficacité, Adéquation et Economicité (EAE) au sens de l'art. 32 LAMal. Document de base, état au 31.03.2022, valable à partir du 01.09.2022.

La réponse tient en trois lettres :  
ETS - Evaluation des Technologies de la Santé<sup>2</sup>.

Page 2/5

L'ETS est une méthode d'évaluation multidisciplinaire des technologies médicales (médicaments, dispositifs médicaux, vaccins, procédures et systèmes) qui permet d'évaluer, sur la base de données probantes, l'efficacité clinique d'une technologie de santé, son rapport coût-efficacité, et les enjeux légaux, éthiques et sociaux de son utilisation.

Cette expertise aide à la prise de décision politique. Aussi, les ETS sont utilisées dans de nombreux pays pour guider les choix en matière de couverture et de remboursement des soins de santé, pour éclairer les prévisions budgétaires et les politiques tarifaires, et pour élaborer les protocoles et recommandations cliniques.

En Suisse, le programme ETS a été mis en place dans le cadre de la stratégie Santé2020 et est fondé sur l'article 32 LAMal. Son ambition : un potentiel d'économie de 220 millions CHF par année<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> La traduction anglaise est aussi fréquemment utilisée : HTA, c'est-à-dire Health Technology Assessment.  
<sup>3</sup> Eidgenössische Finanzkontrolle: Prüfung der Verfahrenseffizienz von Health Technology Assessments Bundesamt für Gesundheit. EFK-19084 | inkl. Stellungnahmen | 19. Mai 2020 | FinDel D4/2020.

## 2. Déroulement d'un processus ETS

Pour réaliser ces économies, l'OFSP a lancé en 2014 le programme ETS, d'abord à titre pilote, et ensuite au sein d'une section HTA dédiée à ces évaluations. Outil d'évaluation et de décision, le programme ETS de l'OFSP s'inscrit dans un processus bien défini :

1. Identification des thèmes : (1) choix de la technologie à évaluer en utilisant les 4 critères de priorisation ; (2) caractère controversé du profil d'efficacité ou d'innocuité ; (3) incidence budgétaire de la prestation ; utilité attendue des mesures de régulation ; (4) applicabilité des mesures d'amélioration. Les thèmes peuvent être soumis par tout le monde, puis le Commission fédérale des prestations générales et des principes (CFPP) et la Commission fédérale des médicaments (CFM) décident des thèmes à traiter.
2. Pré-scoping : analyse préalable et appel d'offre pour l'attribution d'un mandat à un prestataire externe.
3. Protocole d'ETS : précision de la problématique et de la méthodologie par le mandataire. Le protocole ETS est soumis à un groupe d'experts et aux

parties prenantes (prestataires de soin, industrie pharmaceutique, assureurs-maladie, patients...).

4. Rapport d'ETS (« assessment ») : évaluation des preuves scientifiques de l'efficacité clinique, de la sécurité, et du rapport coût-bénéfice de la technologie, notamment par rapport aux technologies existantes. Le rapport est également soumis à un groupe d'experts.
5. Appréciation (« appraisal ») : Sur la base du rapport Hd'ETS, les commissions émettent des recommandations à destination du DFI ou de l'OFSP pour les médicaments.
6. Décision : décision de rembourser ou non la technologie, ou de ne la rembourser que dans certains cas et publication de la décision par le DFI ou l'OFSP.

## 3. Premiers résultats

En 2020, le contrôle fédéral des finances a procédé à un audit de l'efficacité des programmes ETS<sup>4</sup> de l'OFSP. Le résultat est mitigé en raison de quelques « maladies » de jeunesse, à savoir :

- une phase pilote (2014-2017) hésitante ;

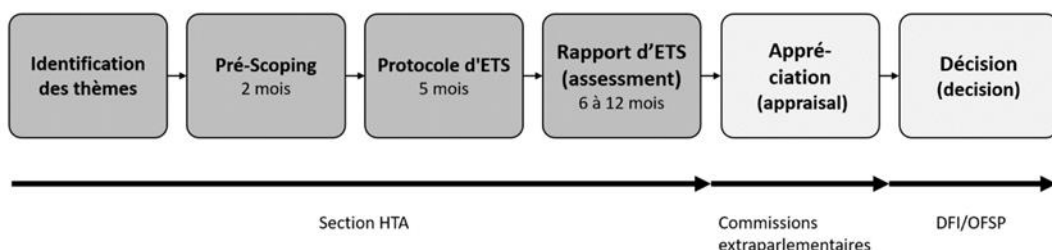


Figure 1: élaboration et utilisation des rapports d'ETS

<sup>4</sup> Cf. Note de bas de page 3.

- un manque de ressource pour mener à bien les analyses et par conséquent un nombre insuffisant de procédures ouvertes ;
- des procédures trop longues.

Même si le contrôle des finances salue a priorité donnée au désinvestissement dans le cadre du programme ETS, il regrette qu'aucune économie n'ait été réalisée sur la base d'ETS achevées.

Où en est-t-on aujourd'hui ? Est-ce que les critiques du contrôle des finances sont toujours fondées ?

### Quelques chiffres

Entre août 2017 et février 2022, 38 procédures ont été ouvertes :

- 1 en 2017, 4 en 2019, 13 en 2020 13 en 2020, 19 en 2021, 1 en 2022

Le nombre de procédure a fortement augmenté en 2021 conformément aux recommandations du contrôle des finances. De même, dix rapports ETS ont été publiés en 2021 (contre cinq en 2020, deux en 2019, et un en 2017 et 2022). Onze procédures sont actuellement en cours.

En revanche, il y a un toujours un problème au niveau des décisions : **une seule décision a été prise sur la base des ETS.**

### Le processus ETS : ressources et durée

Cette quasi-absence de décision est aussi liée au processus ETS. D'une part, aucun délai n'est fixé pour la prise en charge du rapport d'ETS par les commissions fédérales. Le risque alors est que les rapports ETS ne

soient pas suivi d'effet et ce risque est d'ailleurs avéré.

Page 4/5

D'autre part, il y a un manque de transparence sur cette dernière phase alors que les documents préparatoires, rapports et leurs évaluations par les parties prenants sont disponibles pour la plupart des ETS en cours et achevées sur le site de l'OFSP.

Pour diminuer la durée du processus, le contrôle des finances recommandait à l'OFSP de réaliser des formes simplifiées d'ETS et d'utiliser les enseignements des ETS déjà réalisées à l'étranger. Ces recommandations semblent avoir été suivies d'effet : des rapports succincts d'ETS sont désormais publiés et les résultats d'études faites à l'étranger sont utilisés<sup>5</sup>. L'OFSP collabore avec des réseaux ETS en Suisse et à l'étranger.

Enfin, depuis la phase pilote, la section ETS de l'OFSP s'est renforcée. Un nouveau risque est au niveau des ressources, cependant, apparu : les ETS sont effectuées par des prestataires externes, dans le passé notamment le Swiss Medical Board. Ce centre de compétence dans le domaine des ETS a décidé de suspendre ces travaux fin 2021 : il regrette le manque de synergie avec le programme ETS de l'OFSP et ne juge pas nécessaire de maintenir deux structures spécialisées dans les ETS en Suisse. Selon le Conseil Fédéral, l'arrêt des activités du Swiss Medical Board n'aura pas d'impact sur le programme ETS de l'OFSP, tout en notant qu'« à l'heure actuelle qu'il n'existe en Suisse que peu d'institutions compétentes pour réaliser une ETS complète »<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> cf. Voir, par exemple, le rapport succinct ETS du 13.11.2020 « Double antiagrégation plaquettaire suite à une intervention coronarienne percutanée » qui synthétise

les résultats d'une ETS publiée par l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé.

<sup>6</sup> Interpellation [20.4188: HTA et Swiss Medical Board](#)

## 4. Quel avenir pour les ETS ?

Les ETS et le programme ETS de l'OFSP sont un outil important pour vérifier le respect des critères EAE par les prestations médicales conformément à l'art. 32 LAMal.

Concrètement, il s'agit de lutter contre la surmédicalisation et les soins inappropriés afin d'améliorer la qualité des soins et de faire baisser les coûts. Rappelons encore l'ambition du programme ETS : 220 millions CHF d'économie par année.

Pour atteindre cet objectif aussi ambitieux que nécessaire, le Groupe Mutuel soutient l'usage des procédures d'évaluation des technologies de la santé et saluе le renforcement du programme ETS de l'OFSP.

## Recommandations du Groupe Mutuel

Page 5/5

Le Groupe Mutuel estime, néanmoins, que plus doit être fait pour transformer l'essai.

- Continuer à augmenter le nombre d'ETS réalisées chaque année, en particulier celles représentant de fort potentiel d'économie.
- Pour les prestations pour lesquelles un ETS a déjà été réalisées à l'étranger, mettre en place un fast track grâce aux rapports succincts et résultats existants.
- Rendre les étapes d'appréciation et de décision effectives, transparentes et rapides : les rapports ETS doivent avoir un impact concret.

## Conclusion

La procédure d'évaluation des technologies de la santé (ETS) est un outil adéquat pour identifier et décider ne plus rembourser les prestations inefficaces, inappropriés et non-économiques.

Le Groupe Mutuel soutient donc l'élaboration et l'utilisation d'ETS pour améliorer la qualité des soins pour les patients et faire baisser les coûts de la santé pour les payeurs de primes. Conditions nécessaires à l'atteinte de cet objectif ambitieux : le renforcement continu du programme ETS de l'OFSP et la prise de décision de désinvestissement.